

Politique | Sur l'Agglomération périgourdine, un vaste plan pour mieux se déplacer



En 2011, une étude révélait que plus de 80 % des déplacements quotidiens au coeur de l'agglomération périgourdine se faisaient en voiture. En novembre 2016, le Grand Périgueux votait son plan global de déplacements baptisé PÉrimouv. En cours de réalisation, il prévoit la création de huit parkings relais, la restructuration complète du réseau de bus réalisée en septembre, l'instauration d'un bus à haut niveau de service, le lancement d'un grand plan vélo. Le but à terme est de réduire le trafic automobile et de favoriser l'utilisation de plusieurs modes de transports sur un même trajet.

Transformer le territoire du Grand Périgueux, modifier les habitudes et les mentalités en matière de transports et de déplacements quotidiens, c'est la philosophie du plan global de déplacements dont les effets devraient se faire sentir à l'horizon 2021 - 2022. " Si rien n'est fait au niveau des transports, la ville de Périgueux sera complètement saturée aux heures de pointe. Le plan global de déplacements a été adopté fin 2016. Les efforts sont conséquents, l'investissement est de 45 millions d'euros dont 11 sont déjà réalisés et 15 millions en cours de réalisation, rappelle Jean-François Larenaudie, maire de Sanilhac et vice-président de l'Agglomération en charge des déplacements.

La réalisation la plus voyante, pour les habitants, c'est la mise en service du pôle d'échanges multimodal, en service depuis ce 29 avril au matin. Ce Pole, situé derrière la gare SNCF, avenue du Maréchal Juin, constitue désormais un point de convergence de tous les modes de transports : le train, le bus avec six lignes qui s'y arrêtent, le vélo avec des box sécurisés avec possibilité à terme de location. Alors sur les 45 millions d'euros votés pour PÉrimouv', près de 3 millions ont servi à financer le pôle d'échanges multimodal de la gare. Des transports qui serviront aussi à desservir le futur quartier d'affaire situé à proximité immédiate.

Ce pôle sera complété par la construction de la nouvelle passerelle, en lien avec la réhabilitation du parvis de la gare. Celle-ci doit permettre une accessibilité totale de la gare depuis l'ensemble des quais d'ici septembre 2021. " L'objectif de ce plan est de faire diminuer la circulation automobile et que les gens se reportent sur d'autres modes de transports, d'utiliser sur un même trajet, plusieurs modes de transports et surtout désengorger le centre ville de Périgueux du trafic routier", insiste Jean-François la Renaudie. Des efforts sont donc réalisés sur le bus, avec une ligne de bus à haut niveau de service, sur 10 kilomètres est ouest. La mise en service totale de la ligne est prévue pour cet automne. Le nouveau réseau s'articule autour de huit parkings relais. Ceux de Trélassac et Borie Marty seront équipés de box vélos sécurisés.

La navette ferroviaire, c'est pour 2021

Jacques Auzou, président du Grand Périgueux, a tenu lui-même à apporter des précisions sur les avancées du dossier de la navette ferroviaire. Il s'agit de créer une liaison en train entre Mussidan et Niversac, par TER toutes les demi-heures aux heures de pointe, puis toutes les heures. *"Nous avons repris les discussions avec la Région et la SNCF. Celle-ci verra bien le jour fin 2021. La future navette s'arrêtera à Neuvic, Saint-Astier, Razac, Marsac piscine, gare de Périgueux, Boulazac à proximité de la Sobeval et du pôle de formations des métiers et Niversac. Ce que nous avons ouvert ce matin, c'est une interconnexion avec le train et les bus, nous anticipons l'arrivée de la navette."* Des haltes ferroviaires sont à créer, d'autres à aménager. Les études doivent se poursuivre d'ici la fin de l'année : la mise en service de Boulazac, à proximité des pôles de formations est prévue, en décembre 2020.

Favoriser le vélo

Dernier volet de ce plan global de déplacement, le vélo. Actuellement, 2 % des trajets quotidiens sur l'agglomération périgourdine se font à vélo. Pour favoriser ce mode de transport doux, le Grand Périgueux, met en place un nouveau service de location sur de la moyenne durée et de la longue durée, minimum un mois. 110 vélos sont proposés dont 70 vélos à assistance électrique, 20 vélos classiques et 20 vélos pliants. Ce service s'adresse aux habitants du Grand Périgueux et à ceux qui travaillent sur le territoire. Le coût de la location au mois est de 30 euros pour un vélo à assistance électrique, le demi-tarif est proposé pour les demandeurs d'emploi, les personnes en situation de précarité, les plus de 65 ans. Pour les salariés, 50 % de la location du vélo peut être pris en charge par l'employeur. Par ailleurs, l'Agglomération propose une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (hors VTT) de 250 euros chez des vélocistes locaux et partenaires, dans la limite de 100 bénéficiaires pour cette année.



Claude-Hélène Yvard

Crédit Photo : Claude-Hélène Yvard

Publié sur aqui.fr le 29/04/2019

[Url de cet article](#)